



Charte d'utilisation du site « Solidaires et partenaires »

Préambule

La présente charte définit les modalités d'utilisation du site <https://solidaires-et-partenaires.cpam54.fr/>

Solidaires et partenaires permet la consultation en ligne d'informations relatives à l'offre globale et locale de l'Assurance Maladie, incluant des actualités, des imprimés et l'accès à des formulaires en ligne de contact afin d'échanger avec les différents services de la CPAM de Meurthe-et-Moselle.

L'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles en simplifiant les demandes et la coordination partenariale pour la prise en charge de situations complexes.

A ce titre, cet extranet est un espace d'échanges privilégiés avec nos partenaires dont l'accès est substitué à l'acceptation des conditions d'utilisation et du respect du secret professionnel.

Toute personne naviguant sur le site est considérée comme un utilisateur.

Engagements de l'utilisateur

La structure partenaire s'engage à :

- ne pas diffuser ses identifiants et mot de passe à quiconque en dehors de ses collaborateurs. En aucun cas, les identifiants de la structure ne peuvent être communiqués à un assuré. Les assurés disposent du portail ameli.fr pour échanger avec leur caisse primaire.
- ne pas enfreindre les règles du secret professionnel, à ne pas communiquer d'information à caractère nominatif et personnel

Droits de la CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle se réserve le droit à tout moment de :

- modifier la charte pour quelque raison que ce soit. La charte en ligne prévaut sur la charte imprimée. Il appartient à l'utilisateur de se tenir informé des modifications de la charte en consultant la page dédiée sur le site.
- interrompre ou suspendre tout ou partie du site ou encore de modifier, ajouter ou amender le site existant pour en améliorer les facilités d'utilisation ou l'enrichir
- mettre fin à tout ou partie du droit d'accès, supprimer le compte et mot de passe, concernant tout utilisateur n'ayant pas respecté l'une quelconque des dispositions de la présente charte.
- changer tout ou partie des identifiants notamment pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité

Protection des données personnelles

Ce site a fait l'objet d'une déclaration CNIL. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée ni diffusée.

Les adresses électroniques recueillies dans le cadre de l'utilisation du site ne sont utilisées que pour l'envoi de lettres d'informations pour lesquelles la personne a explicitement donné son accord.

Votre code d'accès est confidentiel. Soyez vigilant ! Aucun de nos collaborateurs n'est habilité à vous demander votre code d'accès par email ou par téléphone, quel qu'en soit le motif. Si vous recevez un email ou un appel téléphonique vous invitant à communiquer votre code, n'y donnez pas suite.

Les informations recueillies concernant les assurés (situation, coordonnées...) sont exploitées par l'Assurance Maladie dans l'unique objectif de gérer la demande de prestations et les droits.

Mots de passe

L'utilisateur est responsable du mot de passe qui lui est attribué pour l'accès et la mise en œuvre des services à accès restreints du site **Solidaires et partenaires**.

Il lui appartient de :

- mettre en œuvre les mesures de précaution et de sécurité nécessaires à la protection de ses identifiants et mots de passe,
- contacter la CPAM sans délai s'il prend connaissance d'un vol, d'une perte, d'une utilisation de ses identifiants par un tiers non autorisé.

Acceptation de la charte d'utilisation

En utilisant le site **Solidaires et partenaires**, l'utilisateur accepte de respecter les conditions d'utilisation et de navigation définies dans la présente charte. La charte pouvant être modifiée à tout moment par la CPAM sans notification préalable.

Modalités d'inscription à l'Extranet Solidaires et partenaires

La structure partenaire s'engage à respecter les conditions d'utilisation et de navigation définies dans cette charte. La demande d'identifiants via le site vaut acceptation de cette charte. En retour, la CPAM vous adressera les identifiant et mot de passe propres à votre structure.

A charge, ensuite, à vous de les communiquer à qui de droit dans votre structure. En fonction de l'architecture de votre structure plusieurs mots de passe et identifiants pourront vous être adressés. A vous de nous le stipuler au moment de la demande.